

Retrouvez-nous

dans la rubrique
Découvrir la commune
du site internet d'Ollainville
www.mairie-ollainville91.fr



Rejoignez-nous !

Adhésion 2018-2019 Individuelle (15 €) Familiale (30 €)
Modalités sur le feuillet d'adhésion ci-joint

Contacts

comite.jumelage.ollainville@gmail.com

Mme Marie-Christine Le Cunff, Présidente, Tél. 01 64 90 35 11
Mme Lucienne Garin, Secrétaire générale, Tél. 01 64 90 99 03
Mme Françoise Richard, Trésorière, Tél. 01 60 83 07 46
Siège social : 2, rue de la Mairie, 91340 Ollainville



Allemands, Anglais et Français :
Tous ensemble pour l'Eurollainville 2016 !



Comité de Jumelage
Ollainville-La Roche



Connaissez-vous le Comité de Jumelage ?

Découvrez-nous !

Association Loi de 1901 créée en 1997 dont l'objectif, en liaison avec la politique municipale, est le **jumelage** de la ville d'**Ollainville** avec les villes de **Tutbury** et de **Loxstedt** afin de développer des relations privilégiées d'ordre culturel, touristique ou sportif.

**Même si vous avez PEU de temps,
n'hésitez pas à nous rejoindre :
le PLAISIR des échanges culturels et linguistiques
à votre RYTHME !**



Tutbury



Tutbury est une ville d'environ
3 000 habitants (et quelques fantômes)...



... dans le comté
de Staffordshire,
proche de
Nottingham
et de la forêt
de Sherwood



Loxstedt



Loxstedt, 16 000 habitants,
est localisée en Basse-Saxe...



... proche de
Bremerhaven
et Bremen

Nos activités

Rencontres Tutbury – Ollainville-La Roche

- Echanges culturels familiaux, des moments forts et chaleureux.
- Echanges entre les écoliers français et anglais.
- Célébration des 10 ans du jumelage en 2011 à Ollainville et en 2012 à Tutbury.

Rencontres Loxstedt – Ollainville-La Roche

- Echanges culturels familiaux depuis 2012.
- Echanges entre les jeunes français et allemands.
- Cérémonies officielles du jumelage en 2013.

Rencontres musicales

- Chorale d'Ollainville-Bruyères-le-Châtel au Festival de Tutbury en 2006.
- Stage franco-allemand et concert à Ollainville au printemps 2017.

Cours d'anglais

- Mini-Schools® pour les enfants de 4 à 11 ans.

Eurollainville 2016

- Tournoi de football avec Loxstedt et Tutbury.

Tournoi de tennis de table de Loxstedt

- Participation des pongistes d'Ollainville en 2013.

Guy Fawkes Night

- Fête historique bisannuelle à destination des jeunes Ollainvillois pour commémorer l'échec de la conspiration des poudres.

Saint-Patrick

- Organisation de soirées celtiques sur Ollainville.

Marché de Noël

- Produits artisanaux allemands *and so british!*

Téléthon

- Tir sur cible avec Robin des Bois – Jeux et douceurs d'antan.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

• Article 1 : ADHESION

Les personnes désirant adhérer au Comité de Jumelage doivent remplir un bulletin d'adhésion et régler une cotisation.

Cotisation individuelle : elle est personnelle et permet à la seule personne inscrite de participer aux activités du Comité de Jumelage.

Cotisation familiale : elle permet à tous les membres d'une même famille de bénéficier des activités du Comité de Jumelage.

La cotisation est annuelle (de septembre à août). Elle est acquise et non remboursable.

Seuls les membres honoraires et à titre individuel sont exonérés de cotisation.

• Article 2 : PERTE DE QUALITE DE MEMBRE

Comme indiqué dans les Statuts à l'article 7 Titre II, la qualité de membre se perd avec effet immédiat dans les trois cas suivants :

1) La démission.

La démission de tout membre du Comité directeur doit être adressée par lettre recommandée avec AR (ou remise en mains propres au Président de l'association). Elle n'a pas à être motivée.

2) Le décès.

3) La radiation.

Cette radiation est prononcée par le Comité directeur pour motif grave. L'intéressé ayant au préalable été invité à se présenter devant le Bureau de l'association pour fournir des explications.

Sont notamment réputés constituer des motifs graves : un comportement ou une action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement aux activités de l'association ou à sa réputation.

• Article 3 : UTILISATION DU MATERIEL, DES LOCAUX ASSOCIATIFS

Tout membre doit respecter les locaux occupés par le Comité de Jumelage lors de ses activités, ainsi que les horaires.

• Article 4 : PARTICIPATION AUX VOYAGES

Tout participant doit être à jour de sa cotisation et s'engage à respecter le déroulement du voyage et les horaires.

Tout participant devra verser un acompte pour s'inscrire.

• Article 5 : ASSURANCES

Tout membre de l'association doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile. L'association décline toute responsabilité en cas de vols et de dégradations de matériel personnel survenus pendant les activités proposées par le Comité de Jumelage.

• Article 6 : REMBOURSEMENT ACTIVITES, VOYAGES

Il n'y aura pas de remboursement des sommes versées, sauf en cas de force majeure, à savoir et sur présentation de justificatif : décès d'un proche ; maladie grave non compatible avec l'activité concernée ; déménagement.

Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé.

• Article 7 : PHOTOS

Tout membre accepte d'être pris en photo lors des activités et manifestations organisées par le Comité de Jumelage, ainsi que leur publication dans les médias municipaux d'Ollainville et des villes jumelées. Dans le cas contraire, il appartient à l'adhérent d'informer le Comité de Jumelage par écrit.

• Article 8 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute modification du règlement intérieur sera soumise à l'approbation du Comité directeur.



Comité de Jumelage Ollainville-La Roche – Adhésion 2018-2019

• Nom :

• Prénom : • Courriel :

• Adresse :

• Ville : • Tél. :

• Adhésion Individuelle : **15 €**

Familiale : **30 €**

Noms et prénoms des affiliés :

.....

.....

Règlement par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage Ollainville

J'ai pris connaissance du Règlement intérieur / **Signature :**



Comité de Jumelage Ollainville-La Roche

Merci de retourner ce formulaire d'adhésion 2018-2019

et le règlement correspondant à :

Mme Françoise RICHARD

Trésorière du Comité de Jumelage

5 rue de la Source

91340 Ollainville

Tél. 01 60 83 07 46

comite.jumelage.ollainville@gmail.com